

TRANSPORTS  
EN COMMUN DANS  
L'AGGLOMÉRATION

43 millions de passagers en 2002, ont utilisé les bus et le tramway de l'Agglomération.

## Les 3 clés du succès

Les chiffres sont éloquentes. La politique des transports en commun initiée par Montpellier Agglomération est un succès. Un plébiscite qui s'exprime lors d'une enquête réalisée par TaM : 90% des utilisateurs se déclarent satisfaits des services offerts par TaM. Comment expliquer ces bons résultats ?

Il s'agit de la conjonction de trois éléments :

- La mise en place du Plan de Déplacements Urbains qui favorise l'intermodalité Bus / Voiture / Tramway, adopté après l'avis unanimement favorable des commissaires, le 5 décembre 2002, en conclusion de l'Enquête Publique.
- Les services modernes proposés par TaM pour répondre aux modes de vie des habitants.
- La solidarité, priorité absolue des élus de la Communauté d'Agglomération, proposant une gamme étendue des tarifs sociaux pour que tous les habitants de l'Agglomération puissent bénéficier des transports en commun.

Pas communs nos transports en commun !





# 1<sup>re</sup> Clé : Le Plan de Déplacements Urbains de la Communauté d'Agglomération favorise les transports en commun

Elaboré par Montpellier Agglomération en collaboration avec l'Etat et les collectivités locales, le Plan de Déplacements Urbains propose un scénario maîtrisé pour améliorer les déplacements dans les dix ans qui viennent (2002-2012). Ce plan a été soumis à l'enquête publique et a reçu un avis unanimement favorable des commissaires enquêteurs le 5 décembre 2002.

Un des axes prioritaires de ce plan concerne le développement des transports collectifs.

L'Agglomération de Montpellier poursuit sa transformation et s'adapte à la croissance démographique et économique, aux évolutions des comportements et des attentes sociales et culturelles. Le principal enjeu de cette évolution réside dans la gestion des déplacements d'une population de plus en plus nombreuse. En moins de dix ans, les flux issus des communes de l'Agglomération (périmètre d'étude comprenant 48 communes) vers la ville centre, Montpellier, ont progressé de 24% et les mouvements inverses de 17%. Dans le même temps, c'est-à-dire entre 1990 et 1999, la population de cette zone a progressé de plus de 38% et cette augmentation continue.

En répartissant mieux population et emploi, en privilégiant l'urbanisme autour des grands pôles de transports, en les facilitant, le PDU poursuit un objectif essentiel : tenir compte des besoins de chacun, offrir les mêmes services à tous.

A ce titre, le tracé de la première ligne de tramway qui dessert aujourd'hui, le quartier Mosson, les hôpitaux, les universités, les lycées, le Corum, la gare et Odysseum a ouvert la voie.

En effet, depuis juillet 2000, date de sa mise en service, le tramway connaît un très grand succès populaire.

Ce succès ne vient pas seulement de la qualité des conditions de transport, mais aussi des facilités collatérales offertes aux usagers : parkings d'échange situés aux entrées stratégiques, rabattement des lignes départementales interurbaines, tarification adaptée (cf page 29)...

Les deux prochaines lignes Jacou / le Crès / Castelnau le Lez / Montpellier / St-Jean-de-Védas mise en service en 2006 et Juvignac / Montpellier / Lattes / Carnon / Palavas, mise en service en 2010, s'inscriront dans le même sens.

## Le tramway est le facteur essentiel pour mettre en place une bonne intermodalité

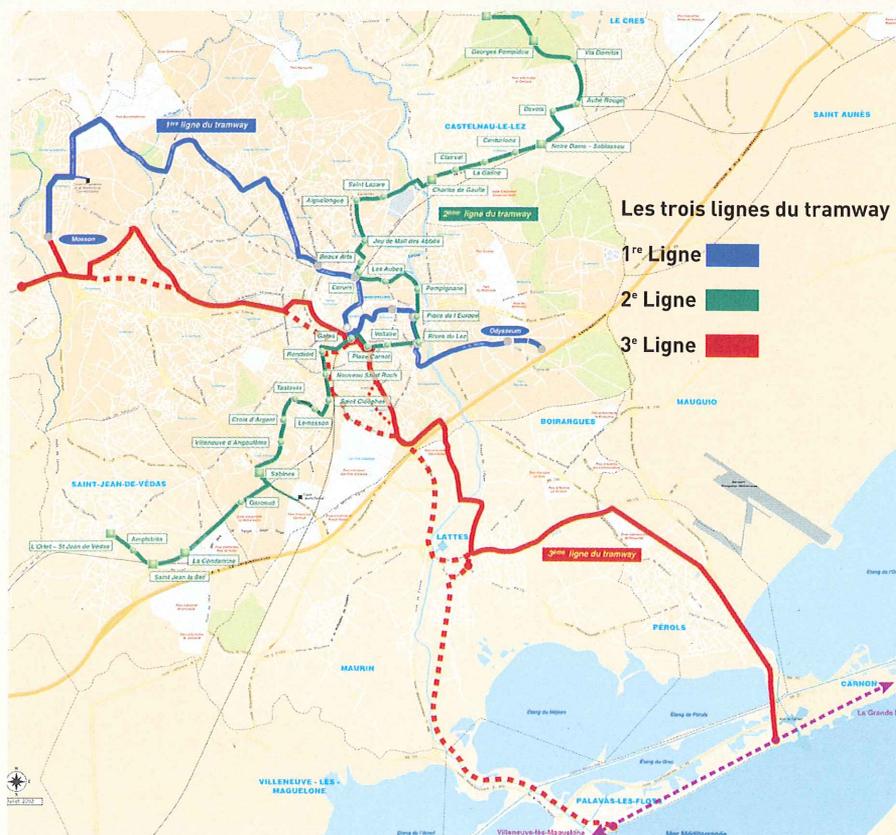
L'intermodalité, c'est la possibilité pour les habitants de pouvoir combiner plusieurs modes de transports pour leurs déplacements. Les habitants des communes peuvent ainsi facilement laisser leur voiture à l'un des parkings relais protégés et surveillés (Occitanie, Mosson, Odysseum). Là, avec un ticket de parking, gratuit pour les abonnés, il peut emprunter le tramway et les correspondances bus pour se rendre à sa destination. Le réseau des bus desservant les communes sera

rattaché aux trois lignes de tramway comme cela se fait actuellement avec la première ligne. Le PDU permettra une bonne intégration des cars interurbains au réseau de l'Agglomération. En effet, l'extension de l'Agglomération à 38 communes a rendu nécessaire une réflexion sur les transports interurbains.

Pour que chacun sente et vive son appartenance à la communauté, une cohérence globale est nécessaire : correspondances avec le tramway, autocars express aux heures de pointe... Le travail commun engagé avec le Département de l'Hérault confortera cette cohérence pour l'ensemble du territoire départemental.

## Le PDU prend en compte les personnes à mobilité réduite

Le réseau de transports multiplie les actions pour aider les personnes handicapées, en proposant des véhicules à plancher bas comme dans le cas du tramway, ou munis d'une palette dans les bus comme ceux de la ligne 12 (Près d'Arènes - Corum) inaugurée le 10 février. (cf page 28)



## 2<sup>e</sup> Clé : Une offre de service moderne adaptée aux besoins de chacun

TaM exploite un réseau de 32 lignes de bus et 1 ligne de tramway et a accueilli 43 millions de passagers en 2002. Ils étaient 39 millions en 2001, soit une progression de 9,3 %.

Ils ont parcouru 10 millions de kilomètres. En tête des réseaux français pour le nombre de bus non polluants (Bus au GNV et à l'aquazole), ce qui lui a valu le trophée Atmos en 2002, TaM est classée 3<sup>e</sup> pour la qualité de son offre réseau (« Rail et Transports », décembre 2002).

### ► Quatre parkings relais : tellement plus de facilités !



Le parking relais Occitanie

Mosson, Euromedecine, Occitanie et récemment Odysseum sont les quatre parkings relais qui permettent aux automobilistes de laisser leur voiture en toute sécurité, car ces parkings sont gardés, et d'emprunter le tramway.

Depuis juillet 2000, le succès de ces parkings tramway ne se dément pas. Chaque mois, 15 000 voitures y stationnent. Ces chiffres sont en progression constante depuis l'ouverture (+ 40% depuis 2000). C'est pourquoi, Montpellier Agglomération a été conduit à engager des travaux d'extension du Parking Occitanie. Ces parkings relais sont ouverts de 7h à 20h. Ils sont gratuits pour les abonnés TaM.

Si on n'est pas abonné TaM, l'accès au parking coûte 3 euros et donne droit à un ticket aller-retour dans la journée, valable sur l'ensemble du réseau TaM (tramway et bus) pour chaque occupant de la voiture. Un avantage certain pour le co-voiturage !

En dehors des heures d'ouvertures, ces parkings sont entièrement gratuits (les stations de tramway situées à quelques mètres seulement sont toutes équipées de distributeurs automatiques de titres de transports TaM). Ces parkings permettent aux automobilistes de gagner du temps et d'oublier le stress.

En effet, le tramway traverse la ville en un temps record, quelle que soit la circulation. Aux heures de pointes, chaque station est desservie toutes les cinq minutes. Terminée la chasse à la place libre et les slaloms en centre ville.

### Un nouvel itinéraire pour les bus de la ligne 18 (Lattes – Port Marianne)

Pour répondre à l'attente des usagers et améliorer le confort de service, Montpellier Agglomération a demandé à TaM de prolonger la ligne 18 (Lattes – Port Marianne). Les bus desserviront sur cette partie nouvelle, à partir de l'arrêt « Lattes – Léonard de Vinci » les arrêts suivants : Saint Pierre, Montouzères – Entreprises – Robiniers – Genets – Forum – Petit Tinal – Mail – Arcades – Méditerranée – Vierge – Crédit Agricole.

### Au mois d'avril 2003, les 30 rames du tramway auront été rallongées

Pour faire face à l'augmentation du nombre de passagers qui utilisent chaque jour le tramway (90 000 voyageurs), Montpellier Agglomération a décidé d'allonger l'ensemble de ses rames de 10 mètres. Portant la capacité de 220 à 330 passagers qui peuvent ainsi voyager en tout confort, particulièrement aux heures de pointes. Les premières livraisons des nouvelles rames ont débuté en juillet 2002 et seront totalement achevées au mois d'avril 2003. Ces rallongements financés par Montpellier Agglomération ont coûté 33,3 millions d'euros.

### Un nouveau site tam-way.com pour mieux vous informer sur les services TaM

[www.tam-way.com](http://www.tam-way.com), le nouveau site de TaM est en ligne depuis le 12 février. Pratique, convivial et très complet, il se compose de 8 grandes rubriques : Présentation, Actualité, Se déplacer, Votre trajet, Tarifs, Plan, Projet et Contact qui informent les usagers sur tous les services rendus par cette entreprise au service de la collectivité. Parmi les nouveautés de ce site, la rubrique «Votre Trajet» permet d'obtenir son itinéraire personnalisé. En indiquant la date, l'heure, votre lieu de départ et l'adresse à laquelle vous souhaitez vous rendre, le moteur de recherche vous indique l'itinéraire à suivre, les moyens de transports à utiliser et la durée de votre trajet. Un itinéraire qui peut également être visualisé sur plan.



# TRANSPORTS EN COMMUN DANS L'AGGLOMERATION

## ► Après le tramway, les bus deviennent accessibles aux personnes handicapées.

En février 2000, le District à l'époque a eu la fierté de recevoir la Victoire de l'Accessibilité, décernée par l'association des Paralysés de France, pour son tramway. Cette victoire, selon Jean-Claude Pagès, délégué départemental, est méritée car : « *Le tramway de Montpellier est le premier transport en commun de la ville accessible aux personnes handicapées, notamment celles se déplaçant en fauteuil* ».



Un nez de quai rétractable facilite l'accessibilité aux rames.

Cette accessibilité souhaitée par les associations et le District a été le fruit de quatre années de concertations régulières et d'études. Elle a permis aux concepteurs de mieux comprendre le monde du handicap et d'y apporter des réponses. C'est ainsi qu'a été mis en place, pour la première fois en France, un nez de quai rétractable, dont le fonctionnement se met en place automatiquement à l'ouverture de chaque porte de la rame. Désormais, les bus seront eux aussi accessibles aux personnes handicapées. En effet, le 10 février a eu lieu l'inauguration du premier bus équipé.

Il s'agit de la ligne 12 desservant Grammont - Près d'Arènes. Les 11 bus circulant sur cette ligne sont désormais équipés de palette rétractable à hauteur de la porte centrale. Cette palette en se déployant à la demande du voyageur en fauteuil roulant vient se poser sur le quai et permet une montée à bord sans effort.

## 12 Direction LES PRÉS D'ARÈNES GRAMMONT



Arrêts adaptés aux personnes handicapées

À l'intérieur du bus, un emplacement signalé est réservé à l'avant du bus. Cet emplacement est équipé d'un dossier, d'un accoudoir rabattable et de barres d'appui étudiées afin d'assurer un confort et une sécurité maximum pendant le déplacement. A l'approche du bus, la girouette indiquera que le bus et l'arrêt sont accessibles grâce au pictogramme indiquant habituellement les places handicapées.

Parallèlement à l'équipement des bus, des travaux de réhaussement ont été effectués sur 20 arrêts de la ligne 12, pour une mise à niveau parfaite avec la palette des bus. Les arrêts (poteaux ou abribus) comportent une signalétique indiquant leur accessibilité et le schéma de la ligne avec les arrêts adaptés.

La ligne 15 (Mosson - Gare) sera aménagée d'ici la fin de l'année 2003. Cette opération a été financée par Montpellier Agglomération. Le montant du programme d'aménagement d'accessibilité est de 2,3 M€ (15 MF) sur cinq ans. L'investissement pour les palettes rétractables est de 80 500 €.



La palette rétractable.

## Des bus pour vos soirées

Le RABELAIS, pour Montpellier en tenue de soirée



Le Rabelais - Restaurants, cinémas, théâtres... ce ne sont pas les occasions de sortir le soir qui manquent à Montpellier. Le RABELAIS relie le Mas de Bagnères à la Mosson tous les soirs, 7/7 jours, de 21 h à 1 h du matin.

## L'AMIGO, pour la fièvre de la nuit sans souci

Pop, Rock, Rap ou Techno... L'AMIGO assure la desserte des boîtes de nuit et des discothèques. Chaque jeudi, vendredi et samedi, de minuit à 5 h du matin, l'AMIGO permet aux noctambules de se déplacer en toute sécurité (chaque bus comprend un personnel d'accompagnement en plus du chauffeur).

**Horaires aller :** Départ CORUM à 0h00 0h45 1h30 Arrêts (de montée) : Corum Léon Blum

**Horaires retour :** Départ Palladium à 2h30 3h30 5h00 Arrêts (de montée) : Palladium Latipolia Villa Rouge Garcia Lorca

**L'itinéraire retour :** Avenue de Palavas Place Carnot Gares Boulevard Victor Hugo Corum Avenue Saint-Lazare Avenue de la Justice Route de Mende Rond-point de la Lyre Avenue des Moulins Rue d'Alco Avenue des Garrats Rue de la Figairasse Avenue de la Liberté Rue Albert Dubout Place Ernest Granier Route de la Mer.

### Boîtes de nuit et discothèques desservies :

Le Palladium, Le Souleil, Ysis, El Toto Loco, Havana Night, Espace Latipolia, La Croisière, Le Matchico, Le Pulp, Le Contact, La Villa Rouge, Le Bal.

L'AMIGO et le RABELAIS sont des lignes du réseau TaM. Les tarifs pratiqués sont les tarifs en vigueur sur tout le réseau. Tous les titres de transport TaM sont acceptés à bord.



Chaque week-end, 500 jeunes profitent de l'Amigo pour faire la fête en toute tranquillité.

## > 3<sup>e</sup> clé : 30 000 bénéficiaires dans l'Agglomération en 2002

Les tarifs sociaux, instaurés par Montpellier

Agglomération, sous forme de chèques transport, font l'unanimité

Mis en place en 1995, les bénéficiaires des tarifs sociaux (demandeurs d'emploi, personnes âgées, personnes handicapées, scolaires) reçoivent un chèque transport de subvention qui leur permet d'acquiescer un titre de transport mensuel au tarif normal. Ce titre le même pour tous les usagers des transports en commun. C'est un plus pour le respect des bénéficiaires.

**Les demandeurs d'emploi : 11 800 bénéficiaires** dont les revenus individuels doivent être inférieurs au SMIC

- Pour les demandeurs d'emploi qui perçoivent des allocations Assedic, ou relèvent des catégories suivantes :

- les bénéficiaires du RMI, y compris en Contrat d'Insertion
- les bénéficiaires des Allocations : parent isolé (API), d'éducation spécialisée (AES), parentale d'éducation (APE)
- les bénéficiaires de l'allocation veuvage
- les personnes en contrat d'aide à domicile

- Pour les jeunes demandeurs d'emploi de 16 à 25 ans demandeurs d'emploi ou en stage de formation et d'insertion rémunérés.

- Chèque transport subvention de Montpellier Agglomération de 29,80 euros, sur le forfait mensuel Salarié à 33 euros qui laisse une participation modique de 3,20 euros à charge des ayants-droits.

**Les personnes âgées : 5 400 bénéficiaires** dont les revenus du foyer sont inférieurs ou égaux au minimum vieillesse (ou entre le minimum vieillesse et le SMIC)

- pour les personnes de plus de 65 ans
- pour les personnes de plus de 60 ans à condition d'être en activité rémunérée ou dispensé de recherche d'emploi, ou déclaré inapte définitif au travail.
- Chèque transport subvention de Montpellier Agglomération de 33 euros soit la gratuité, sur le forfait mensuel Carte d'Or lorsque les revenus sont inférieurs ou égaux au minimum vieillesse
- Chèque transport subvention de Montpellier Agglomération de 16,50 euros ou de 33 euros, soit une réduction de 50 % sur le forfait mensuel Carte d'Or ou sur le forfait 7 jours, lorsque les revenus sont compris entre le minimum vieillesse et le SMIC pour une personne, ou compris entre le minimum vieillesse et 140 % du SMIC pour un couple.

**Les personnes handicapées : 2 600 bénéficiaires** dont les revenus sont égaux ou inférieurs à l'allocation pour adulte handicapé (avec son complément).

- pour les personnes handicapées
- pour les mutilés de guerre titulaires d'une carte d'invalidité, sans condition de revenus
- Chèque transport subvention de Montpellier Agglomération de 33 euros, soit la gratuité sur le forfait mensuel Salarié

**Les scolaires : 9 800 bénéficiaires** de l'enseignement secondaire, répondant aux critères définis par le règlement d'attribution (écoliers habitant à une distance de leur établissement supérieure à 3 km en toutes zones) et selon les revenus des parents.

- Pour les scolaires : un forfait mensuel ZAP à 26,50 euros
- Les parents bénéficient d'un chèque transport de de Montpellier Agglomération d'un montant de 17,55 euros à 7,55 euros, selon les revenus de la famille.

**Le coût pour la collectivité :** Les usagers ayants-droit au titre de la tarification sociale représentent environ 30 % du nombre des voyages totaux. Le montant des compensations tarifaires sociales et scolaires s'élève à 7 millions d'euros.